

DECRET N° 96-260 du 28 Juin 1996

Portant nomination au Ministère  
de la Défense Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 portant composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N° 95-48 du 20 Février 1995 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale
- SUR Proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 Juin 1996,

D E C R E T E

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la Défense Nationale.

- Directeur de la Protection,  
de la Sécurité et de Défense : Commandant Constant YENONFAN
- Directeur Adjoint de la Protection,  
de la Sécurité et de Défense: Commandant Orou SAMSON
- Directeur de la Planification  
et de la Coopération Militaire : Lieutenant-Colonel Fernand AMOUSSOU
- Commandant des Forces Aériennes : Commandant Adam TAFFA.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

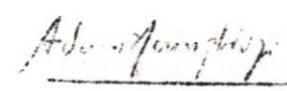
Fait à COTONOU, le 28 Juin 1996

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions,



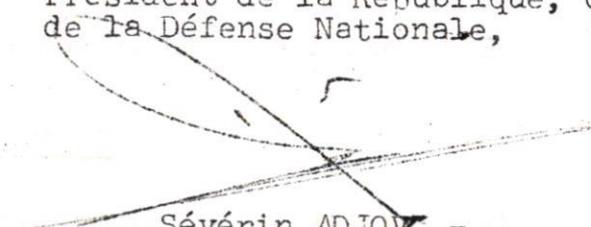
Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Le Ministre Délégué auprès du  
Président de la République, Chargé  
de la Défense Nationale,



Séverin ADJO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MDN 4  
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 4  
JORB 1.-